



LE P'TIT MONTREUILLAIS

Rétrospective 2021-22

Des réalisations au profit des Montreuillais.es

p 4 - 5

facebook : Commune de Montreuil le Gast

www.montreuil-le-gast.bzh

PROJETS CITOYENS

De nouvelles actions

p 3

MEDIATHEQUE

Le plein d'animations

p 6

ASSOCIATIONS

Un agenda bien rempli

p 12, 13 & 14

Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie
02 99 66 90 39
mairie@Montreuil-le-gast.fr

Permanences du maire
Vous pouvez prendre rendez-vous avec
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Vous pouvez prendre rendez-vous avec les
adjoints le samedi matin de 10h30 à 12h :

- 4 mars : Jean-Yves Clolus
- 11 mars : Jean-Luc Dugué
- 18 mars : Carole Piguel
- 25 mars : Anita Oblin
- 1er avril : Jean-Luc Dugué
- 8 avril : Jean-Yves Clolus
- 15 avril* : Carole Piguel
- 22 avril* : Anita Oblin
- 29 avril* : Carole Piguel
- 6 mai : Jean-Yves Clolus
- 13 mai : Jean-Luc Dugué

*astreinte uniquement / mairie fermée au public

Téléphone d'astreinte soir / week-end

06 31 08 29 62

Pour réelle situation d'urgence ;
**toute sollicitation abusive fera l'objet d'un
signalement en gendarmerie**

▶▶ DATE DE CLOTURE DU PROCHAIN P'TIT MONTREUILLAIS :

Envoyez vos articles **avant le**

VENDREDI 14 AVRIL

à ptit.montreuilais@montreuil-le-gast.fr :
la publication n'est pas assurée **après cette date !**
**(texte dans e-mail sans doc word / open,
photos jpg en pj)**

Prochaine parution : mardi 2 mai 2023

Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast

Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;
rédaction, mise en page : municipalité ;
Dépôt légal : février 2023 ; tirage : 900 exemplaires ;
imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie Atimco,
Combourg



Bientôt 16 ans ? La Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) c'est quoi ?

La JDC permet d'informer les jeunes sur leurs droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée est accomplie après la démarche en mairie.

Le recensement est un acte civique obligatoire dès l'âge de 16 ans. Pour qu'il soit effectif, le jeune doit se rendre en Mairie dans les 3 mois qui suivent ses 16 ans et doit être muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Il lui sera remis une attestation de recensement.

La convocation pour la JDC sera envoyée dans un délai d'un an après la date de recensement en Mairie. Attention, plus tard le jeune se présentera en Mairie, plus tard il sera convoqué pour cette journée.

Examens, concours, qu'en est-il ?

Tout jeune français, âgé de moins de 25 ans, doit justifier de sa situation vis-à-vis du service national au moment de son inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (et non lors de la délivrance de son titre).

Les documents qui certifient la régularité de la situation d'un jeune sont :

- pour les moins de 18 ans : l'attestation de recensement délivrée par les mairies, sauf pour les inscriptions au permis de conduire ;
- à 18 ans et jusqu'à 25 ans : le certificat individuel de participation à la JDC, l'attestation individuelle d'exemption médicale, ou l'attestation provisoire de convocation à la JDC (ou 17 ans pour une inscription au permis de conduire).

La création d'un compte personnel majdc.fr permet aux jeunes de dialoguer avec le Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ), de télécharger la convocation et d'obtenir des informations sur le lieu de réalisation de la JDC.

Contact du CSNJ de Rennes :
csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr ; 09 70 84 51 51



C'est le printemps : rejoignez-nous pour des initiatives citoyennes !

A l'initiative des élues Anita Oblin et Anne Margolis, il est proposé aux Montreuillais.es de nouvelles actions citoyennes. Une première sur la durée puisqu'il s'agit de la restauration du fournil centenaire utilisé autrefois par la boulangerie. Avec le désir de le voir mis en chauffe à la fin de l'été... La seconde consiste au retour de nos journées écocitoyennes afin de nettoyer la commune, de désherber et d'embellir l'espace public. Pas pour suppléer nos agents mais pour faire ce qui est chronophage : à dix ou quinze, on peut faire beaucoup !

Merci d'avance aux Montreuillais.es qui, comme les éditions précédentes, donnent une heure (ou plus) de leur temps pour participer à une action collective. Dans le plaisir de la rencontre, du partage et la bonne humeur...

Lionel HENRY, maire

Restauration du fournil : réunion le 21 mars

Le printemps arrive et nous allons pouvoir recommencer les travaux du fournil communal.

Pour ce faire nous vous invitons à une réunion **le mardi 21 mars, à 19h** dans la salle du conseil municipal.

Le but de cette rencontre est de lister les différents travaux à réaliser, les compétences de chacun et d'établir un calendrier de journées participatives.

Nous savons déjà que des enduits Terre/Chaux et des joints de pierres sont à faire, mais il y a éventuellement la cour pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

N'hésitez pas à nous rejoindre, que vous ayez des compétences ou non. Le mot d'ordre sera pour ces journées : le partage et la bonne humeur !

Vous n'êtes pas disponible le mardi 21 mars, mais vous souhaitez participer, contactez-moi à l'adresse suivante : adjoint.enfance.mlg35520@gmail.com

● Anita Oblin, adjointe en charge du patrimoine

Une nouvelle matinée écocitoyenne le 1er avril

Avec le retour du printemps et pour cette 4ème édition, la Municipalité invite les Montreuillais à se mobiliser pour l'opération "Nettoyage de Printemps de la commune".

Comme à chaque fois cette démarche écocitoyenne permet de rassembler des habitants bénévoles autour de valeurs partagées telles que l'entraide, l'implication citoyenne, le respect de l'espace public et l'amélioration du cadre de vie dans une ambiance conviviale et ludique.

Organisation de la matinée :

9h-9h30 : accueil à la mairie pour un café, constitution des équipes en fonction des envies : ramassage des déchets laissés sur l'espace public ou jardinage et désherbage des espaces verts.

Venez avec des gilets fluos, gants, seaux, outils de jardinage (sacs poubelle fournis par la mairie).

12h30-13h : verre de l'amitié offert pour les participants suivi d'un pique-nique citoyen (chacun apporte de quoi se restaurer sur le mode "auberge espagnole").

Nous comptons sur votre présence. Ensemble préservons et embellissons notre cadre de vie.

● Anne Margolis, conseillère déléguée aux initiatives citoyennes

Le coffret des Balades familiales en Pays de Rennes vient de paraître

Ce coffret destiné à un public familial et touristique se compose de 54 fiches descriptives. Chaque fiche comporte une carte de l'itinéraire, le pas à pas et les informations relatives à la balade ; durée, kilométrage, accessibilité en poussette, niveau de difficulté, et présence de producteurs à proximité.

A travers ces boucles balisées de moins de 10 km sur 54 communes du Pays de Rennes, le territoire se révèle à travers bocages, forêts domaniales, vallées boisées et le long des rivières.

Ces coffrets sont disponibles à la vente, au prix public de 9 € dans les points de vente suivants :

- Office du tourisme de Rennes
- Domaine du Boulet (Feins),
- Camping de Saint-Médard (Saint-Médard-sur-Ille),

Les lingettes ? A la poubelle ! Pas dans les toilettes !

Ces derniers temps, le réseau d'assainissement a risqué d'être totalement bouché par d'immenses bouchons formés de lingettes agglomérées. Même dites biodégradables, les lingettes à usage unique peuvent boucher les canalisations. Plus grave encore, elles bouchent les pompes, obstruent les grilles et sont à l'origine de pannes importantes.

Cela entraîne parfois des déversements directs d'eaux usées dans la rivière et des surcoûts de fonctionnement importants, avec un impact, à terme, sur le prix de l'eau et donc sur nos factures.

Merci de jeter vos lingettes à la poubelle !

RDV avec MBA, la Mutuelle communale

En partenariat avec la commune, MBA Mutuelle propose des garanties avantageuses pour tous les âges en matière de complémentaire santé, prévoyance et assurance obligatoire.

La mutuelle MBA reçoit uniquement sur RDV.

Il est demandé aux Montreuillais de contacter l'agence en amont.

Contact : Tiphanie Chenot, Conseillère des Particuliers

62, bd Jean Mermoz,
35207 Rennes Cedex 2
Tel : 02 99 29 66 00

Une enquête auprès des usagers du service eau potable

La Collectivité Eau du Bassin Rennais, autorité organisatrice du service de l'eau potable, a confié à l'entreprise Tryom la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des usagers du service d'eau potable. L'enquête sera réalisée par téléphone (numéro appelant : 06 52 52 77 28 ou 02 97 84 19 07) à compter du 27 février 2023. Environ 1800 personnes vont être interrogées sur tout le bassin rennais ! Une analyse statistique des réponses sera ensuite réalisée par les services afin d'en tirer des enseignements. Cette enquête est anonyme. Nous remercions par avance les usagers pour leur contribution.

Horaires pour la ligne 11 BreizhGo

Nous vous invitons à vous inscrire aux alertes sms/mail afin d'avoir toutes les informations : www.breizhgo.bzh

Rétrospective 2021-22

La cérémonie des vœux pour 2023 a été l'occasion de faire le point sur les réalisations 2020-23. Quelques illustrations du travail effectué par l'équipe municipale...



Février 2021 : ouverture de la maison médicale

Projetée sous la mandature précédente, la maison médicale a été livrée en février 2021. La construction a été assumée par la municipalité qui ne voulait pas que Montreuil puisse rejoindre les déserts médicaux. Avec 4 jeunes médecins et de nombreux paramédicaux, les Montreuillais, notamment nos seniors, peuvent être rassurés sur la capacité à se faire soigner au plus près.



Février 2021 : sécurisation rue des Cours-Besnard, radar pédagogique

A proximité des terrains de sport, entre les deux écoles, la rue des Cours Besnard a bénéficié d'un double plateau ralentisseur afin de réduire les vitesses moyennes des autos et de sécuriser les déplacements piétons.

Au même moment, la municipalité investissait dans un radar pédagogique déplacé régulièrement dans les rues de Montreuil. Avec cette même volonté de voir les vitesses se réduire...



Printemps 2021 : réaménagement du cimetière

Au printemps 2021, la commune engageait des travaux dans le cimetière qui n'avait pas connu de gros travaux depuis son transfert en 1950. Enrobés, nouvelle clôture, restauration du portail centenaire donnent une belle allure au cimetière, devenu plus accessible aux personnes à mobilité réduite.



Portail Familles : un accès aux services Enfance-Jeunesse-Restauration plus facile

Mis en place pour la rentrée de septembre 2021, le Portail Famille a été mis en place afin de faciliter l'accès aux différents services Enfance-Jeunesse de la commune. Accessible depuis le site internet de la commune, le portail permet de réserver et régler en ligne les prestations de l'accueil de loisirs, garderie et du restaurant scolaire. Il permet de vérifier directement la prise en compte de toute demande d'inscription, et d'éviter les documents oubliés ou mal dirigés, les erreurs sur les inscriptions... Après une (nécessaire) période de rodage, le Portail Famille est devenu un outil pratique, largement utilisé par les familles montreuillaises.



Été 2021 - fin 2022 : réaménagement de l'étang

Après la vidange de l'étang à l'été 2021, la municipalité a pu réaménager les digues devenues fragiles et éclaircir la végétation autour de ce site prisé des Montreuillais. Les travaux ont été réalisés avec l'approbation des services de l'Etat (Police de l'eau, DDTM) : ce site naturel en zone humide doit respecter des règles plus contraignantes. De la même manière, la peupleraie, avec des arbres arrivés largement à maturité, est redevenue une zone humide naturelle. La troisième phase de travaux, au printemps 2022, a consisté au renforcement des digues, à la création d'une presqu'île et à la mise en place d'un nouveau système de régulation de l'étang. En ce début 2023, l'étang se remplit et doit retrouver son rôle de poumon vert.



2022-2023 : la rue du Rocher se refait une beauté

Suite à l'effondrement de la rue et avec des réseaux délabrés, les élus ont fait le choix de reprendre complètement la rue datant des années 1960. Sous l'égide du cabinet 2LM, l'ensemble des réseaux a été renouvelé et la rue s'adapte aux modes de déplacement du 21e siècle en donnant plus de place aux piétons.

Restauration du fournil : une démarche participative

La municipalité avait racheté ce vieux fournil centenaire afin de préserver cet élément du patrimoine local. La restauration repose sur une démarche participative soutenue par des financements de la Région et du Département. Plusieurs ateliers ont permis de nettoyer les lieux, de retirer des enduits et éléments délabrés. De prochains ateliers citoyens devraient permettre une remise en marche du four à la fin de l'été 2023.



De nouvelles huisseries pour le restaurant scolaire

En 2017, les élus avaient constaté l'état de dégradations des huisseries pourtant récentes. Une procédure a été lancée dans le cadre de la garantie décennale. Avant même le verdict judiciaire, forcément favorable pour la mairie, il a été jugé plus prudent de remplacer ces huisseries devenues dangereuses pour les enfants et les agents oeuvrant au sein du restaurant municipal.



Et aussi...

La municipalité a mis la rue des Lilas en sens unique et zone de rencontre afin de sécuriser et favoriser les modes doux vers l'école... Les élus ont fait l'acquisition de nouvelles décors de Noël, à LED pour préserver l'environnement... Le terrain de foot d'honneur a été remis en état au printemps 2022... Trois nouveaux défibrillateurs ont été installés sur la commune... Plusieurs titularisations d'agents ont eu lieu afin de réduire l'emploi précaire sur la commune... Et d'autres encore. Nous y reviendrons lors de la réunion publique programmée au printemps 2023.

Collecte des papiers et des journaux

La collecte des papiers

En partenariat avec le Smictom ValcoBreizh, les associations des écoles mobilisées lancent la collecte des journaux et des papiers. Ces colonnes sont installées dans la rue des Cours Besnard, à côté du terrain de foot.

Les habitants sont invités à déposer dans la colonne à papier : enveloppes, courriers, lettres, annuaires, catalogues, magazines, livres, cahiers, bloc-notes, publicités, prospectus. Chaque tonne collectée permet de faire gagner 40 € aux associations de parents d'élèves de la commune afin de financer les projets scolaires. Le papier est ensuite recyclé.

La collecte des journaux

Une colonne destinée à la collecte des journaux a été mise à disposition. Le recyclage des journaux est plus intéressant financièrement pour les associations de parents d'élèves conventionnées.

Le Smictom s'engage à leur reverser 70 € par tonne collectée. C'est pourquoi les journaux sont collectés à part des autres papiers. Seuls les journaux sont acceptés dans cette colonne. Tout autre papier doit être déposé dans la colonne papiers.

Collecte des ordures ménagères

Rappelons que les bacs individuels ne doivent être présentés que la veille au soir de la collecte.

Rappelons que sur les points d'accueils collectifs, il n'est autorisé, au dépôt, que les ordures ménagères (bacs gris/bleus) et que les emballages "légers" (emballages alimentaires et ménagers). En aucun cas, les cartons bruns ne doivent être mis dans les bacs jaunes.

Le plein d'animations à la médiathèque La Grange

Vendredi 3 mars de 18h30 à 21h

L'Espace Jeunes, l'ALSH et la Médiathèque organisent une soirée jeux de société et jeux numériques à la Grange. Apportez votre pique-nique pour partager un moment convivial avant de profiter des différents espaces de jeux.

Animation ouverte à toutes et tous. Gratuit et en libre accès.

Séance de Bébés Lecteurs : lundi 13 mars et lundi 24 avril de 9h30 à 10h

Animation ouverte aux parents et à leurs enfants de 0 à 3 ans.

Pour s'inscrire, merci de le faire par mail : bibliotheque@montreuil-le-gast.fr ou à l'accueil de la médiathèque. Gratuit et sur inscription.

Café-Crochet : samedi 11 mars de 10h30 à 12h30

Animation proposée par Marie-Christine, bénévole à la médiathèque.

Que vous soyez débutants ou experts, venez partager un moment convivial et échanger votre savoir autour de vos créations de crochet/tricot et d'une boisson chaude.

Gratuit et en libre accès.

Fête du Court Métrage 2023 : mercredi 15 mars de 16h à 19h ; tout public.

La Fête du Court Métrage est un événement national qui propose aux établissements culturels de diffuser une sélection de films courts.

Programmation :

- 16h00 à 17h10 : à partir de 5 ans
- 17h10 à 18h30 : à partir de 7 ans
- 18h30 à 18h50 : à partir de 10 ans

Gratuit et en libre accès.

Cabane "Bureau du Détective Sherlock Lagrange" en mars

La nouvelle cabane de la médiathèque abrite le bureau d'un très grand détective... qui a besoin de vous pour résoudre une enquête ! La Pierre de Feu des dragons a disparu et vous devez retrouver le nom du coupable et l'endroit où il se trouve avant fin mars. Cette enquête est en libre accès pendant les permanences.

Exposition "Dans les coulisses du livre : de l'auteur au lecteur" en partenariat avec la MDIV : du 17 avril au 25 mai

"Cette exposition, conçue à hauteur d'enfant, évoque de façon ludique le cheminement d'une idée qui va naître, se développer dans le cerveau d'un-e auteur-e, puis devenir un texte, une histoire, un album.

Elle raconte au fil de 14 kakémonos toutes les étapes pour aboutir au livre, en passant par l'illustration, la mise en page, jusqu'à l'impression.

Après toutes ces épreuves, l'ouvrage arrive un jour en librairie où, là aussi, il doit faire bonne impression pour trouver sa place dans les mains des jeunes lecteurs.

Texte : Didier JAN et ZAD / Illustrations : Sergio Marques ; Une création d'Utopique éditions.

Cabane "Manga" en avril et mai

La cabane de la médiathèque se transformera en bureau de mangaka pour deux mois. Entourés de mangas, de croquis et de crayons, venez profiter d'un espace qui met en avant vos personnages préférés des années 80 à aujourd'hui. Gratuit et en libre accès. Atelier Dessin "Manga"

Mercredi 19 avril à 17h : atelier à partir de 8 ans.

Venez apprendre à dessiner des personnages de mangas célèbres. Gratuit et sur inscription.

La Caravane Ensorcelée : lundi 24 avril

"Le plus petit cinéma du monde !

Petite salle de projection ambulante pour 12 spectateurs, qui s'adresse à tous les publics, c'est un cinéma itinérant qui s'installe partout.

Vous y trouverez des projections de courts métrages, avec, en parallèle, un atelier de découverte d'une technique de cinéma d'animation.

Un projet organisé en collaboration avec l'AFCA et le Festival national du film d'animation".

Ouverture exceptionnelle de la médiathèque de 15h30 à 18h30 le lundi 24 avril.



Contact :

Elodie Yvon, Pauline Lombard, médiathèque communale La Grange : 02 99 66 19 40 ; bibliotheque@montreuil-le-gast.fr

Spered Production : du Motion Design à Montreuil-le-Gast

Spered Production : c'est le studio de Lenaïg Cousin, nouvellement installée à Montreuil-le-Gast.

Native de Quimper, Lenaïg Cousin s'est installée à Montreuil-le-Gast en 2021 et y a établi son entreprise, Spered Production, studio spécialisé dans la réalisation de vidéos d'animation en Motion Design (graphisme animé).

Par le biais de ce studio, elle met ses compétences, acquises au fil des années lors de multiples expériences en France et à l'étranger, au service des entreprises ayant des projets en communication visuelle. Et puisqu'elle est titulaire d'une licence de breton, elle a récemment élargi son domaine d'intervention en proposant des vidéos de typographie animée en breton. Que ce soit pour présenter un projet, un service ou un produit, le Motion Design est la technique parfaite pour mettre en lumière, de façon moderne, une entreprise grâce à son dynamisme, sa pédagogie et son esthétisme.

Lenaïg Cousin est à la disposition de toute entreprise ou société désireuse de communiquer par l'animation vidéo.

Contact :

Lenaïg Cousin, 19 Les Champs Choirins ; 07 81 65 88 29 ; lenaig.cousin@gmail.com ;
site internet : <https://www.speredproduction.com>

Téléthon 2022 : une collecte historique sur le terrain

Défi sportif sur 24h, 24h de karaoké, yoga, zumba, courses du muscle, repas, humour, ... Les activités montreuillaises au profit du Téléthon 2022 ont été nombreuses cette année et les participants ont répondu présents.

Grâce à cette mobilisation record, les bénévoles ont pu remettre le 28 Janvier dernier, un chèque de 11 144,48 € à André et Marie-Claire Guyomard, coordinateurs du Téléthon Ille-et-Vilaine, en présence de partenaires et de la municipalité.

Mais ce n'est pas tout... La Municipalité a prouvé une fois de plus son soutien sans faille au Téléthon en votant un don de 50€, merci beaucoup aux élus ! Ce don vient donc s'ajouter au montant de la collecte 2022 qui atteint la somme record de 11 194,48 € !

Avec une augmentation de 48,8% par rapport à 2021, Montreuil-le-Gast figurera très probablement à la tête de plusieurs classements régionaux et/ou nationaux dont celui du don moyen par habitant (5,60€) et celui de l'évolution de collecte locale.

A noter que les dons au 36 37 et sur internet ne sont pas comptabilisés dans cette collecte ! Les donateurs recevront leur reçu fiscal à la fin du premier trimestre 2023. Retrouvez tous les chiffres et classements sur les réseaux sociaux du Téléthon Montreuil-le-Gast courant mars.

Rendez-vous donné exceptionnellement le deuxième week-end de décembre, les 8 et 9, pour un nouveau moment festif et solidaire. Ensemble, on ne lâche rien ! Vous souhaitez rejoindre les bénévoles du Téléthon montreuillais ? Contactez-nous !

Contact :

Pierre Oblin, coordinateur du Téléthon de Montreuil-le-Gast : 06 49 67 59 06 ; telethon.montreuillegast@gmail.com ; www.facebook.com/telethon.montreuillegast



Course du Téléthon 2022 : Stéphane Lucas (2e à gauche) a couru 24h et parcouru plus de 150 km. Bravo à lui !



Lenaïg Cousin

Compte-rendu de conseil municipal

Conseil du jeudi 26 janvier 2023

Le 26 janvier 2023, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Eric Durand, Stéphanie Aminot, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon, Delphine Beaudoin, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Morgane Calvez, Kevin Renouard et Valérie Jousseume.

Absente : Mme Vicky Renault

Pouvoirs : Vicky Renault donne pouvoir à Kevin Renouard.

Secrétaire de séance : Mme Carole Piguel.

N° 01 : Approbation du PV du 30/11/2022 Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 30 novembre 2022. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022.

N° 02 : Contrat groupe assurance statutaire Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

La collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-

Vilaine, les conditions obtenues ne convenaient pas à la collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine est habilitée à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

● Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

● Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2024
- Régime du contrat : Capitalisation

N° 03 : Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique Rapporteur : M. Henry

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de mener une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) afin d'anticiper un projet de densification du cœur de bourg. La DUP est un outil mobilisable pour procéder à l'acquisition d'immeubles nécessaires à la réalisation d'une opération d'intérêt général déterminée.

Il s'agit d'une réflexion de rachat des parcelles n° A 1514, 744, 1313, 854, 1314, 855, 856, 942, 943, 895, 896, 897, 882, 48 et 50, utilisables pour la construction de nouveaux logements. Certaines de ces parcelles sont par ailleurs en vente actuellement. Ce projet se justifie notamment afin de cibler l'usage du foncier pour mettre en œuvre les priorités des politiques locales et pour répondre aux besoins liés à l'augmentation démographique : contexte du ZAN, renouvellement urbain, mise en conformité de la production de logements

avec le PLH.

Cette procédure est justifiée par la nécessité de maîtriser le foncier avant de s'engager de manière approfondie dans la définition du projet lui-même. Elle s'appuie donc sur le besoin de lancer la procédure d'acquisition et de garantir l'usage du foncier bien que le projet ne soit pas encore avancé.

L'utilisation de la DUP réserve foncière doit être justifiée par le besoin d'anticiper l'acquisition des terrains dans l'intention de réaliser une opération d'intérêt général, sans pour autant connaître les caractéristiques précises du projet.

M. le Maire propose de confier si nécessaire, à un prestataire privé spécialisé (bureau d'études ou maître d'œuvre) dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, l'établissement du dossier de DUP.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 15 voix Pour et 4 Contre (Jean-Yves Clolus, Pierre Fontaine, Jean-Luc Geffroy, Morgane Calvez), approuve le lancement de la procédure de DUP indispensable à l'aboutissement du projet de densification du cœur de bourg.

N° 04 : Demande de subvention au Département / Amendes de police 2023 Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente le projet d'aménagement de sécurité routière rue des Bégonias. Ce dernier est éligible aux subventions du Département au titre des amendes de police selon le tableau de financement présenté ci-dessous.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	24 940 €	Amendes de police	5 000 €
		Autofinancement	19 940 €
Total Dépenses	24 940 €	Total Recettes	24 940 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police, valide le tableau de financement présenté ci-dessus, autorise le Maire à modifier le tableau de financement au gré de l'avancement du projet.

N° 05 : Demande de subvention DETR (Dotation d'Etat pour mes territoires ruraux) 2023 Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que le projet d'aménagement de l'entrée de bourg, rue de la Mézière peut prétendre à un financement au titre de la DETR 2023 à un niveau de 30%

Compte-rendu de conseil municipal

pour un plafond de dépense de 300 000 € soit 90 000 € selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	479 800 €	État DETR	90 000 €
		Département Amendes de police	26 224 €
		Département financement voirie	33 000 €
		Autofinancement	330 576
Total dépenses	479 800 €	Total recettes	479 800 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération, arrête le plan de financement hors taxes présenté ci-dessus, sollicite la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

N° 06 : Convention Territoriale Globale

Rapporteur : Mme Oblin

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle vient en remplacement des Contrats enfance jeunesse (CEJ), dont le dernier est arrivé à échéance le 31 décembre 2021.

La CTG a pour enjeux de :

- Partager une vision globale et transversale du territoire et d'offrir de nouvelles possibilités d'actions.
- Articuler les politiques familiales et sociales aux besoins des habitants et aux évolutions du territoire.
- Renforcer l'attractivité du territoire.
- Consolider les partenariats engagés et en créer de nouveaux.
- Maintenir le soutien financier de la Caf.

La CTG se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales, les communes et la Communauté de Communes de Val-d'Ille-Aubigné pour une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Elle optimise l'utilisation des ressources sur le territoire et constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire. Elle s'appuie sur une approche transversale intégrant les thématiques telles que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits...

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, qui a été confié par la

communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné au cabinet SPQR. Ce diagnostic s'articule autour de cinq thématiques (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits) ayant permis de faciliter la définition des priorités et des moyens à mobiliser dans le cadre d'un plan d'actions adapté aux besoins du territoire. Le plan d'action sera étayé par le moyen de fiches action élaborées en groupe de travail courant 2023 et validées par le comité de pilotage CTG.

Le pilotage de la CTG s'articule autour :

- D'un comité de pilotage constitué d'élus volontaires parmi les 19 communes et la communauté de communes. Il valide le diagnostic, les orientations stratégiques, le plan d'action et l'évaluation.
- D'un comité technique constitué de référents désignés parmi les communes et la communauté de communes. Il prépare et anime les comités de pilotage.
- De groupes de travail thématique réunissant les techniciens et professionnels du territoire pour élaborer des outils et favoriser les partages d'expérience nécessaires à la mise en œuvre des actions définies dans le plan d'action.
- Des chargés de coopération reconnus dans le portage de projets partagés et cofinancés par la Caf :

o Un Chargé de coopération CTG de la communauté de communes : 0.50 ETP.

o Des chargés de coopération thématique répartis entre les communes et la communauté de communes : 2.80 EETP (cf : tableau cadrage pilotage).

Chaque année, la Caf versera l'aide correspondante aux actions réalisées par le chargé de coopération.

Par ailleurs, la prestation de service « enfance jeunesse » précédemment versée dans le cadre du CEJ devient le « bonus territoire ». Il est versé aux gestionnaires d'équipement, en complément des prestations de services ordinaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la signature de la CTG pour la période 2022-2026.

N° 07 : Convention Médiation de l'eau

Rapporteur : M. Henry

La Médiation de l'eau, créée en octobre 2009, est un dispositif de médiation de la consommation qui permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'eau et/ou d'assainissement des eaux usées, opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement situé en France Métropolitaine et Outre-Mer.

La convention a pour objet d'établir les engagements réciproques de la Médiation de l'eau et de la Commune afin de per-

mettre aux usagers de Montreuil-le-Gast de recourir aux services de la Médiation de l'eau et de préciser les conditions dans lesquelles les prestations sont rendues par la Médiation de l'eau.

Ainsi, le Médiateur de l'eau garantit au consommateur le respect de certains critères de qualité tels que : diligence, compétence, indépendance, impartialité, transparence, efficacité et équité.

En passant cette convention avec la Médiation de l'eau, la commune de Montreuil-le-Gast, responsable et gestionnaire du service public de l'eau/de l'assainissement sur la commune, garantit à tout consommateur relevant du service, le recours à un dispositif de règlement amiable des litiges prévu par le code de la consommation.

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Pour l'année 2023 :

- Le nombre d'abonnés de Montreuil-le-Gast, eau potable est de 859, assainissement collectif est de 646, assainissement non collectif est de 213 soit un total de 859 au 1er janvier 2023,
- Le montant de l'abonnement sera de 300 € euros HT,
- Le barème des prestations rendues applicables est annexé au présent dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat et de prestation de services avec la Médiation de l'eau, impute les dépenses correspondantes à la charge du budget Assainissement.

N° 08 : Remboursement pour avance de frais

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente la demande de remboursement de M. Dugué, 3ème adjoint, qui a bien voulu avancer sur fonds propres le règlement d'une facture de 35 € pour faire réaliser des doubles de clés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de 35 € au bénéfice de M. Jean-Luc Dugué.

N° 09 : Vente d'un bien mobilier

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que la délégation qui lui a été donnée par le conseil en date du 17 septembre 2020 limite à 4 600 € sa capacité d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers.

Dans le cadre de l'appel d'offre pour l'achat de la nouvelle tondeuse, il était fait mention de la reprise de l'ancienne. La proposition retenue fait état d'une reprise à hauteur de 5500€.

Il convient donc de demander l'autorisation au conseil d'effectuer cette vente.

Compte-rendu de conseil municipal

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente de la tondeuse Kubota pour un montant de 5 500 €.

N° 10 : Autorisation dépenses investissement 2023

Rapporteur : M. Henry

Le code général des collectivités territoriales (art L 1612-1) prévoit que "jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, par autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent".

L'adoption d'une telle délibération permet à la collectivité d'assurer une continuité de service entre la fin de l'exercice et le vote du budget.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, jusqu'au vote du prochain budget.

Les autorisations concernent le budget principal en section investissement.

A la demande de la trésorerie, il a été joint une liste détaillée des crédits ouverts.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

N° 11 : Achat d'une carte cadeau pour le départ d'un agent

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'en raison du départ d'un agent municipal, il souhaite proposer l'achat d'une carte cadeau de 50€ pour le remercier de ses services.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat d'une carte cadeau pour un montant de 50€

Questions diverses

• M. le Maire expose que le CCAS possède un terrain qu'il loue depuis plusieurs années (plus d'un siècle). Il s'interroge sur l'opportunité de vendre ce terrain. Cette vente permettrait de dissoudre le CCAS afin d'en réduire le traitement administratif. L'action sociale continuerait à être portée par la commune et son budget principal. Les élus se prononcent favorablement.

• M. le Maire informe les élus que le projet d'antenne Orange a repris sur la zone de la Ferrandière.

Il précise que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur et que la municipalité n'a pu s'y opposer et a donc accordé la déclaration préalable de travaux. Elle sera vigilante sur les respects des règles du PLUI. La société Syscom a confirmé avoir étudié la faisabilité de la zone de la Métairie, proposé par la municipalité, mais son emplacement était défavorablement situé. A ce stade, la commune ne connaît pas la date de début des travaux.

• M. le Maire fait un point sur le recensement en cours. Actuellement, le taux de retour est de plus de 57%. Il invite les Montreuillais à s'impliquer

activement et si possible, en ligne. Les chiffres déterminés permettront aux services de l'Etat de calibrer, entre autres, la dotation globale de fonctionnement de la commune par l'Etat.

• Le site internet est sur le point d'être mis en ligne. Le prestataire a terminé son travail. Il reste quelques ajustements à opérer dans les prochains jours. Il sera ensuite complété au fur et à mesure.

• Les journées écocitoyennes vont reprendre. Au programme :
o Chantier du fournil : travaux de jointage
o Nettoyage de printemps des rues et des chemins
o Presbytère

• M. le Maire interroge les élus pour valider les emplacements du futur skate-park auprès de la station d'épuration, des jeux extérieurs et du cheminement qui mènerait de l'étang à la zone enherbée à la Métairie. Les élus valident les emplacements présentés.

Séance levée à 22h15

• Prochains conseils municipaux :
o Mercredi 1er mars à 20h
o Mercredi 22 mars à 19h

Séances publiques, ouvertes à la population, salle du conseil.



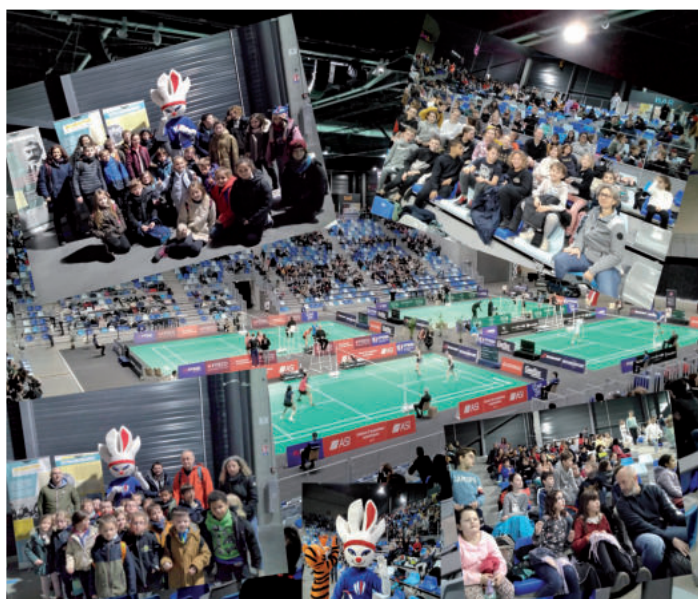
Des nouvelles des Sapeurs-Pompiers de Melesse

Les pompiers de Melesse remercient les habitants de Montreuil-le-Gast pour leur accueil lors des passages pour l'offrande des calendriers.

Nous en profitons pour vous annoncer l'arrivée de trois nouvelles recrues au sein de l'effectif, à qui nous souhaitons une bonne réussite pour les formations à venir.

Le centre de secours recherche des volontaires pour renforcer l'équipe. Quelques Montreuillais font déjà partie des effectifs. Pourquoi pas vous ?

Contact : Sébastien Truet, adjoint chef de centre : 07 67 00 86 16 ; Centre d'incendie et de Secours 4 Rue des Guimondières



L'école Arc-en-Ciel aux championnats de France de Badminton

Le vendredi 3 février 2023, dans le cadre de notre labellisation "Génération 2024" et avec notre association USEP Arc-en-ciel, cinq classes (du CP au CM2) se sont rendues à La Glaz Arena de Cesson-Sévigné.

Les élèves ont assisté au début des huitièmes de finale des championnats de France de Badminton. Dans une salle chauffée à blanc (près de 5200 scolaires accueillis en deux jours) les élèves ne se sont pas ménagés pour encourager ces joueuses et joueurs de l'élite du badminton français. Ils ont pu observer aussi le rôle des arbitres et des coaches.

Après avoir remporté son match en double dames, Delphine Delrue nous a rendu visite. Quel privilège de rencontrer cette championne ! Elle a fait les JO de Tokyo en double mixte avec Thom Gicquel (qui était venu dans notre école en 2020). Actuellement, tous les deux se classent au 5ème rang mondial et espèrent être présents aux JO de Paris en 2024. Elle nous a signé des autographes que nous garderons bien précieusement tout comme celui d'Amoury Lièvre (joueur de simple dont on a pu admirer le talent).

Après avoir pique-niqué dans les gradins, les élèves ont pu participer à quelques ateliers de pratique du badminton (chamboule-tout, jeux d'adresse, buzzer, ...). C'était super. C'était une belle journée où les élèves ont pu voir du badminton de très haut niveau. Cela donne envie de continuer à s'entraîner pour un jour peut-être jouer avec ces compétiteurs de haut niveau.

Gaël Hervouin



Delphine Delrue
à la rencontre
des élèves

Inscriptions à l'école Arc-en-Ciel

Vous pouvez dès à présent venir inscrire votre enfant à l'école Arc-en-ciel de Montreuil-le-Gast pour la rentrée de septembre 2023.

L'inscription scolaire se fait en Mairie.

Vous pouvez contacter Madame Garçon, la directrice de l'école pour prendre des renseignements concernant l'établissement.

Des portes ouvertes sont organisées le vendredi 24 mars 2023 de 16h15 à 18h30.

Vous pourrez alors visiter l'école Arc-en-ciel et rencontrer l'équipe pédagogique.

Contact :

Madame Catherine Garçon, directrice école publique : 02 99 66 69 09 ; ecole.0350366h@ac-rennes.fr

Election des délégués en CE1 et CE2 à l'école Notre-Dame

Notre projet : Vivre une élection démocratique à l'école puis raconter, par groupes de deux, une partie de l'élection des délégués pour réaliser ensemble un texte pour le P'tit Montreuillais.

Voici le texte réalisé avec toutes les phrases d'élèves :

"On est entré dans la salle qui est le bureau de vote. On a pris tous les bulletins et l'enveloppe. On avait besoin de notre carte d'électeur. Nous sommes allés dans l'isoloir pour choisir les bulletins. On a mis ceux que l'on voulait dans l'enveloppe. On a mis ceux qu'on ne voulait pas à la poubelle. Nous avons mis l'enveloppe avec les bulletins dans l'urne transparente. Nous avons signé une liste. Nous nous sommes fait tamponner notre carte d'électeur. C'est l'assesseur qui a tamponné les cartes d'électeur et il a surveillé pour que personne ne triche.

Quand nous avons fait le dépouillement, nous avons ouvert l'urne. On a ouvert les enveloppes et on a lu les bulletins. On a compté les bulletins et nous avons compté les points. Lors du dépouillement, on a fait des traits au tableau. Quatre personnes sont élues délégués et suppléants".

Bravo à tous !

Contact :

Marion Sanchez, chef d'établissement Ecole Notre-Dame : 02 99 66 94 18 ; <https://notredame35mlg.toutemonecole.fr>

Associations



Représentations des Pas Sages à l'Acte en mars

Graine d'acteurs !

Quel plaisir pour nos jeunes Montreuillais de se retrouver autour de Julie pour entrer dans l'univers magique du théâtre. Tous les lundis, les ateliers s'enchaînent pour l'apprentissage des techniques de jeu de scène. Un échantillon de leur talent sera présenté lors des levers de rideau des représentations de la troupe adulte.

Dans les starting blocks !

Attention Mesdames et Messieurs, dans quelques jours ça va commencer... Et oui nous y voilà ! La pression monte pour les 10 comédiens qui depuis le mois de Juin s'imprègnent de leur personnage.

Quel plaisir de pouvoir vous présenter cette comédie en 4 actes de Jacky Goupil "Les sous de Bruxelles". En résumé : "La ville de Saint-Bouzigues de Croquignol est accusée de maltraitance sur le zèbre du zoo. Or, ce zèbre attirait de nombreux touristes. Outre une amende conséquente, la commune se voit privée des aides du Parlement Européen. Plus de zoo, plus de touristes, plus de sous de Bruxelles! Réunissez : un bègue, une ancienne majorette, un ivrogne, un râleur, une sourdingue, une clodette ratée, une éleveuse de poules, une écolo, une artiste, une rebelle, demandez-leur de trouver une solution pour récupérer des sous de Bruxelles et vous verrez le résultat..."

Tout s'accélère ! L'équipe décors œuvre depuis plusieurs week-end pour créer l'ambiance dans laquelle les acteurs vous emmèneront dans cette histoire rocambolesque. L'équipe technique se déchaîne pour mettre tout cela en lumière et en sonorisation. L'équipe Logistique déploie tous les moyens pour que vous puissiez vous installer confortablement dans votre fauteuil... L'équipe communication déborde d'imagination pour que tout le monde puisse avoir accès à l'information et pouvoir venir passer un moment inoubliable avec la Troupe Les Pas Sages à l'Acte.

Représentations : les 17, 18, 21, 24 et 25 Mars à 20h30 et 19 Mars à 14h30.

Collations et boissons pendant l'entracte et à la tombée de rideau finale

Tarif : 7 € et 3€ jusqu'à 12 ans

Réservation possible (non placée) par téléphone au 06 66 15 84 62 ou 02 90 89 47 20

Contact :

Jacky Salmon, 06 66 15 84 62 ou 02 90 89 47 20 ; e-mail : les-passagesmontreuilg@gmail.com

La troupe 2023 des Pas Sages à l'Acte !



Carnaval du FEP le samedi 11 mars...

A tous les Montreuillaises et Montreuillais, Petits et Grands... Le FEP vous convie à son traditionnel défilé du Carnaval le samedi 11 mars 2023. Rendez-vous à 15h sur le parking de l'école publique, tous déguisés.

Nous défilerons dans les rues principales de Montreuil-le-Gast, avec en début de cortège le "Monsieur Carnaval" réalisé par l'espace jeune. Une fois arrivés à la salle polyvalente, un goûter sera offert à chaque enfant.

et repas "Sud Ouest" le soir...

Le 11 mars toujours, le FEP vous propose de passer un moment convivial, en famille ou entre amis; autour de son repas annuel, consacré cette année au Sud-Ouest.

Repas adulte : 18€ (apéritif, cassoulet maison, dessert, café)

Repas enfant : € (apéritif, escalope poulet à la crème et penne, glace)

Sur réservation : abc35mlg@gmail.com ; 06 67 09 36 92

Contact :

Elisabeth Flocon, présidente : elisabethflocon1969@gmail.com ; 06 75 40 73 65

Retour en enfance avec les Crayons de Couleur

Samedi 1er avril, 19h30 • à la Salle Polyvalente

Au menu : - Rhum Club Dorothée • Pop-Corn
- Soupe à la tomate Jeanne
- Croque-monsieur Serge
- Hachis-Parmentier Les Mystérieuses Cités d'Or
- Farandole de desserts signé Cats Eyes

Adultes : 14€ Enfants : 6,50€ (-12 ans)

Réservation et règlement par coupon réponse avant le 15 mars dans la boîte aux lettres de l'association (située à l'entrée des maternelles) accompagnés d'un chèque à l'ordre de l'association Les Crayons de Couleur (en cas de problème, appeler Muriel au 06 69 91 50 73 ou par mail : asso.lescayonsdecouleur@gmail.com)

Contact :

Antoine Morin, président des Crayons de Couleurs : asso.lescayonsdecouleur@gmail.com



FEP : on avait la patate pour ce premier atelier des 6-8 ans !

Les enfants étaient au taquet pour cet atelier de cuisine du 21 janvier où ils ont concocté des pommes de terre farcies au confit de canard et un gâteau au citron avec un ingrédient mystère.

Le thème étant la pomme de terre, il y en avait dans le gâteau ! Et c'était délicieux.

Le 14 janvier, nos ados sont partis dans les îles puisque des recettes exotiques étaient au menu de cet atelier : boulettes de porc aux crevettes piquantes et un flan bananes, orange, passion et streusel.

Il reste quelques places pour l'atelier ados (12-15 ans - 12 €) du 24/05 (atelier "tubes de l'été" : cannellonis / cigares à la mousse de fraises) ainsi que l'atelier des petits (6-8 ans - 12 €) du 3 juin 23 (atelier "viva Italia" : gratin de macaronis / tiramisu).

Contact :

Stéphanie Aminot : 06 67 09 36 92 ; JF Jousseume : 07 69 23 66 49 ; abc35mlg@gmail.com

Croq'la Zic : Karaoke Party #4

En famille ou entre amis, venez décompresser de votre semaine de travail et commencer le week-end avec un moment convivial et intergénérationnel !

Après un défi réussi sur 24h au profit du Téléthon avec près de 500 chansons chantées, Croq'la Zic vous donne rendez-vous le Vendredi 31 Mars pour une 4ème Karaoke Party à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast de 19h à 1h. L'entrée est gratuite.

Restauration (planches charcuteries / fromages) et buvette sur place.

Contact :

Pierre Oblin, président de Croq'la Zic : croq.lazic@gmail.com ; www.croqlazic.com ; www.facebook.com/croq.lazic ; 07 68 78 88 23



Club de l'Amitié : une ambiance joyeuse !

On l'appelle "le Club de l'Amitié" et il faut bien le reconnaître, il porte bien son nom ! Il fait partie d'une Fédération qui s'étend dans toute la France et qui fut inventée pour animer, développer les rencontres et les liens d'amitié entre les personnes.

De nos jours, il est plus moderne, il propose un large choix de loisirs et d'activités. Il peut arriver à certain moment, dans une situation personnelle, qu'un manque se fasse ressentir, on a besoin de retrouver le contact, ici l'amitié est une valeur solide sur laquelle on peut compter, Alors, jeunes, retraités ou pas, «venez nous rejoindre et voyez !». Vous vous apercevrez que l'ambiance est dynamique, joyeuse, détendue et que nous sommes toujours partants pour nous lancer dans des animations nouvelles.

Nous nous retrouvons autour de la belote, du tarot, de la pétanque, du palet, et d'autres jeux de société, mais,

il y a d'autres activités proposées par le secteur ou la fédération : repas dansants, bowling, loto, gai savoir, dictées, scrabble duplicate, foot en marchant, danse en ligne, pique-nique, pédalo, rando-promenade, marche nordique, triathlon, tennis de table, cafés numériques, formations informatique,... Il y a vraiment de quoi s'occuper, de combler une solitude ou de passer de bons moments.

Vous pouvez prendre une adhésion au Club pour un prix modique de 20€ (assurance comprise).

Vous pourrez ainsi profiter de voyages, spectacles et activités à des tarifs privilégiés qui ne sont pas réservés qu'aux retraités, mais à tous les adhérents du club, jeunes ou moins jeunes.

Nous nous retrouvons tous les jeudis après-midi à la salle polyvalente, vous pouvez nous y rejoindre pour vous inscrire.

Merci aux adhérents de rendre ce Club vivant et merci à ceux qui en s'inscrivant permettront au Club de continuer à exister pour les générations de demain...

Associations

Le Club de l'Amitié à la Fête du cochon

Pour la fête du Cochon à l'Orée du Parc à Saint-Pern-Bécherel, le mardi 7 février, les clubs de l'amitié de Montreuil-le-Gast, Melesse et Betton se sont rassemblés pour une journée festive et dansante animée par Michel Bougerie.

120 personnes se sont réunies pour déguster un cochon farci et cuit pendant de longues heures au feu de bois à la broche. En apéritif un Kir à la mûre et, en entrée, des charcuteries maison, ont ravi tous les palais

Ce sont ensuite 4 hommes, des différents clubs, guidés par la meneuse du cortège équipée de la cloche de ralliement, qui ont apporté sur leurs épaules, le fameux cochon de 32 kg à l'aide d'un brancard, au son d'une musique entraînante.



Pommes grenailles et ratatouille accompagnaient les plats de viandes et farces qui ont satisfait tous les gourmands. Puis Michel Bougerie animateur et accordéoniste bien connu dans la région, qui a participé des années durant, aux plus beaux moments de la Chance aux Chansons de Pascal Sevran a joyeusement animé le repas et l'après-midi dansant avec un cocktail de chansons douces, hommages et évocations des tendres années, ainsi que des meilleurs morceaux du moment et musiques actuelles. Valses, Tango, Rock, tchatcha, Danses en lignes, Java et disco ont rythmé l'après-midi.

Quant à ceux que la danse ne tentait pas ils se sont retrouvés dans une salle réservée pour jouer à divers jeux. L'événement s'est déroulé dans une ambiance joviale et chaleureuse. A refaire !

Evénements à venir :

- 21 mars 2023 : Belote Ligue Contre le Cancer Romillé
- 24 mars 2023 : Gai Savoir Melesse
- 24 mars 2023 : Belote St Aubin d'Aubigné
- 29 mars 2023 : Tarot 1/2 Finale la Chapelle du Lou
- 31 mars 2023 : Belote Andouillé
- 03 avril 2023 : Spectacle Citrus Le Ponant Pacé
- 04 avril 2023 : Belote Chevaigné
- 05 avril 2023 : Belote Finale Sens de Bretagne
- 13 avril 2023 : Gai Savoir 1/2 finale Vezin le Coquet
- 19 avril 2023 : Repas du Secteur Melesse
- 20 avril 2023 : Tarot Finale Crevin
- 21 avril 2023 : Belote Melesse
- 27 avril 2023 : Tennis de Table Tremblay
- 28 avril 2023 : Palets 1/2 Finale Tresse

Contact :

Catherine Launay, présidente du Club de l'Amitié : club.montreuillegast@gmail.com ; 06 45 18 98 36

Association Rosières de France : un déplacement cet été



La délégation montreuillaise lors des Rosières de France à Châteaudun en juillet 2022.

En ma qualité de nouveau Président de l'Association, j'ai le plaisir de vous informer que, cette année, le rassemblement des Villes Rosières de France aura lieu à Fleury-la-Rivière, le week-end du 15 Août.

Le départ est prévu le 14 août et le retour le 16. Afin de préparer au mieux ce nouveau déplacement (bus, hôtel etc...) il vous est demandé de vous inscrire avant le 25 mars. Une réunion sera organisée par la suite pour donner toutes les informations relatives à ce voyage au pays du champagne.

Ce moment festif réunit plusieurs communes et est ouvert à tous.

Contact :

Eric Durand, Président des Rosières de France : eric.durand14@orange.fr ; 06 84 09 57 53

UNC Montreuil-le-Gast

L'Assemblée générale de l'UNC locale a eu lieu le samedi 11 février 2023.

Le bureau a été reconduit après vote. Jean-Pierre Haicault, président, Bernard Misériaux, trésorier, René Blot, secrétaire, sont reconduits dans leurs fonctions. Un vice-trésorier a été élu : Jean-François Rousselin. Une trentaine de personnes étaient présentes à cette assemblée générale. L'UNC de Montreuil-le-Gast relance son Loto le 23 juin 2023, ainsi que le repas du 11 novembre après la cérémonie au Monument aux Morts.

Toutes les personnes désirant rejoindre notre association pour maintenir le devoir de mémoire envers nos Anciens Combattants peuvent nous contacter.

Contact :

Jean Pierre Haicault, président : 06 18 01 34 84 ; René Blot, secrétaire : 06 11 89 73 92 ; Bernard Misériaux, trésorier : 06 29 34 09 41



"En perdre son latin !"

Nouvelle habitante de la commune, enseignante à la retraite, Annick Genest était passée déposer en mairie quelques textes de sa création. En nous proposant de les publier dans le bulletin. On a aimé ses textes jouant avec la langue. Celui qui vous est proposé méritait bien une version galloise tant il fait local. Fabien Lécuyer, spécialiste du gallo, a bien voulu traduire le texte. Voici une histoire qui vous rendra benèze !

N-i a zû du cai nouviao den un vilaije berton : la fie a monsieur Mere, qi taet mere de la qemune-la, se mariit d'o le garç a madame Pere, veuviere a Monsieu Pere, qi fut, li, pair du canton vaizin !

Dame, ça q'a fut drole tout come de s'avizer qe la jeune fome-la s'ahuchera ad-mézë madame Pere, q'o sera un jou mere... e q'o taet la fie ao mere par dessus le brécot !

Il y eu un événement dans un village breton : la fille de Monsieur Mère qui était maire de la localité épousait le fils de Madame Père, veuve de Monsieur Père, qui fut pair du canton voisin !

Ce fut amusant de savoir que la jeune mariée s'appellera désormais Madame Père, sera un jour mère... et qu'elle est la fille du maire !

Ét den l'eglize du vilaije qe n-i a zû les noçes, vilaije dede 'you qe sortaet la jjeune ouézette-la. Ét le frere a Monsieu mere qi mariit le galant e la galande. Ça fut eune vra belle ceremonie, vra haitante e l'oncl fezit un préche eyou q'i contit qe ça taet tout come la premiere fai q'eune Mere de nom se mariaet o un Pere de nom. S'ahucher come son monde avant qe d'étr pere ou mere, qheule ghère ! I lou demandit de même coment q'il ahucheront lou premier poupon si q'ça taet un garç : Pere... Noua ventiéy ?

Le mariage fut célébré dans l'église du village où grandit la jeune femme. C'est le frère de Monsieur Mère qui a uni les deux amoureux. Ce fut une belle cérémonie très joyeuse et l'oncle fit un sermon où il ne manqua pas de relever que c'était la première fois qu'une fille Mère épousa un fils Père. Porter le nom de parents avant même d'être père et mère ! Il leur demanda avec malice comment ils appelleront leur premier-né si c'était un garçon : Père... Noël ?

Meins dame, sti-la omblli qe, li etout, son nom e son metier fezaent drole ao monde a châte fai qe ses parouéssiens le bonjouraent. Etant q'i taet recteu i taet don un Pere de l'Eglize e, dede 'la, i taet frere o monsieu Mere, le mere du vilaije. De la secousse, cant qe le monde se terouaent d'o li i li dizaent : « Bonjour a vous, Pere Mere ! » Ren qe pour le cai drole-la, les bourgadins, q'i taent crayants ou ben pouint, taent benèzes de se terouer d'aperçu d'o li a sour fin d'aler le bonjourer de même.

Mais il oubliait que -lui aussi- son nom et sa fonction prêtaient à sourire chaque fois que les paroissiens le saluaient. Etant prêtre, il était donc un Père de l'église et de plus, frère de Monsieur Mère, le maire du village ! Ce qui donnait quand on le rencontrait : "Bonjour, Père Mère !". Rien que pour cette singularité, les villageois, croyants ou pas, se faisaient un plaisir de le croiser sur leur chemin pour le saluer avec ce petit brun d'humour !

Raport qe Monsieu Mere taet ben de la qenûe den la contrée-la, eune articl qi contaet les noces fut journalizë den la gazette du payiz.

Si qe v'éz afere de lére un coupl de fais ou pus fôt core le bondji de texe-la, je n'serë mai pouint marié d'eune miette ! Je me bourdit mai etout de l'ecri un moment de temp : entr Pere e Mere, le mere, la fie a, le garç a, je m'avizis qe je taes adirë propr. Meins n-i a core du cai nouviao dedepés e j'ë omblli de nen conter : Monsieu Mere -le mere don- s'ét demarië d'o la mere a sa fie e s'ét marië de retour. Sa fie a don eune bellemère e eune mère de chou -come dizent le monde de par céz nous- la nouvelle Madame Mere ét la mère de chou e Madame Pere ét la mere a son bounoume ! Qheule ghère e qheule famille !

Comme Monsieur Mère était connu de ses pairs, un article relatant ce mariage parut sur le journal du coin.

Si vous avez besoin de relire deux fois ou plus ce texte alambiqué, vous ne me vexerez pas ! Moi-même, je me suis arrêtée à temps de l'écrire : entre Père et Mère, le maire, la fille de, le fils de, j'avoue que je me suis trouvée per...due. Mais il y a eu du nouveau depuis. J'ai oublié de le rajouter : Monsieur Mère -le maire- a divorcé de la mère de sa fille et s'est remarié. Sa fille a donc deux belles-mères : la nouvelle Madame Mère et Madame Père, la mère de son mari ! Quelle famille !

Texte original : Annick Genest (traduction en gallo : Fabien Lécuyer)

ValcoBreizh : vers la réduction de nos déchets

Vide-déchèteries : les prochaines dates !

- Combourg : dimanche 5 mars, 10h/12h
- Liffré : dimanche 5 mars, 10h/12h
- Liffré : dimanche 26 mars, 10h/12h

Les composteurs obligatoires pour tous en 2024 ? Fake news !

C'est l'information que l'on voit beaucoup circuler en ce moment. Les foyers seraient dans l'obligation de se doter d'un composteur d'ici 2024. Reprise et diffusée massivement par les médias, elle est pourtant inexacte. Il est bien question d'une obligation dans le cadre de la loi anti-gaspillage (Agec) d'ici 2024 mais celle-ci concerne les collectivités. Elles seront dans l'obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets. Les usagers doivent simplement pouvoir disposer d'une solution leur permettant de trier à part leurs biodéchets d'ici l'horizon 2024.

Le Smictom répond déjà à cette obligation. Des ventes de composteurs et lombricomposteurs à prix subventionnés sont régulièrement organisées.

ValcoBreizh accompagne également les habitants, les collectivités et les aménageurs privés dans le développement d'aires de compostage collectif dans les quartiers ou en pied d'immeubles.

Néanmoins, même s'il ne sera pas obligatoire de posséder un composteur chez soi, il faut tout de même souligner l'importance du compostage comme geste eco-citoyen. Plus de 30 % des ordures ménagères présentes dans nos poubelles peuvent être valorisées en compost. Cela signifie moins de déchets et, par extension, moins d'incinération.

Des composteurs/lombricomposteurs à prix réduits

Le printemps arrive : c'est l'occasion de découvrir le compostage ! Pratique, très facile à l'usage, le compostage permet de réduire et valoriser plus de 30 % des déchets de cuisine jetés à la poubelle.

Contrairement aux idées reçues, un composteur (ou lombricomposteur) ne dégage pas d'odeur et n'attire pas les nuisibles.

Il est possible de réserver dès à présent son composteur pour la période de mars à juillet sur www.valcobreizh.fr. Pour les lombricomposteurs, la réservation se fait auprès du service Prévention à prevention@valcobreizh.fr.

Pour une demande d'aire de compostage partagé, c'est également un mail à prevention@valcobreizh.fr.

Contact : Gaëlle Gonzalez, chargée de mission communication Smictom ValcoBreizh : 02 99 68 03

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

> 10 | 03 | 2023

BELOTE
Club de l'Amitié I
Salle polyvalente Après-midi

Et encore...

31 | 03 | 2023
KARAOKE Croq'la Zic

> 11 | 03 | 2023

CARNAVAL ET REPAS
FEP I
Bourg / Salle polyvalente

1er | 04 | 2023
REPAS Crayons de Couleur

> 17-25 | 03 | 2023

THEATRE
Les Pas Sages à l'acte I
Salle polyvalente

1er | 05 | 2023
BRADERIE DU 1er MAI CDF...

Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie 02 99 66 90 39
mairie@montreuil-le-gast.bzh

Médiathèque - rue des Bégonias 02 99 66 19 40

Pôle Enfance Jeunesse Restauration Médiathèque :
Cécilia Frixon, responsable Pôle 06 40 44 17 13
Accueil de loisirs / Augustin 06 86 22 96 62
Espace Jeunes / Marion 06 78 31 44 77

Gendarmerie de Betton 17 ou 02 99 55 85 38

Pompiers de Melesse 18 ou 112 (portable)

FGDON35 09 75 53 57 91

Informations santé :

Médecin / dentiste de garde 15
Les gardes s'entendent du samedi 12h au lundi 8h (médecin), les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h (dentiste).

Médecins :

Dr Boulanger, Hoarau-Duverger, Girald, Kergozou,
Maison Médicale 02 99 66 94 51

Pharmacie Siboni, rue de la Barbais 02 99 66 93 62

Dentistes :

Mme Rossa, rue des Artisans 02 99 66 92 95
Mme Courgeon, rue des Artisans 02 99 66 92 95

Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme Lemoine, Maison Médicale
09 87 14 36 38

Infirmiers :

Mme Demarchelier, M. Llavori, Maison Médicale
02 99 66 09 79

Orthoptiste :

M. David, Maison Médicale 09 87 39 49 39

Diététicienne :

Mme Bouffaré, Maison Médicale 07 85 28 34 66

Psychologue :

Mme Savigny, Maison Médicale 06 66 15 49 17

Taxi : Val' Taxi (Mme Leroux) 06 87 56 13 03
Alma Ambulances (M. Berouzi) 02 99 69 36 15

Informations sociales :

CDAS de St-Aubin d'Aubigné 02 99 02 37 77
MDPH Rennes 08 10 01 19 19
Infos sociales en ligne 08 10 20 35 35
Conciliateur de justice : permanences dans les mairies de Melesse, La Mézière, St-Aubin d'Aubigné.

Collecte des ordures ménagères

Smictom ValcoBreizh 02 99 68 03 15

Jour de collecte (ordures ménagères) : jeudi (le jour suivant si jour férié avant le jeudi).

La collecte du tri sélectif (bacs jaunes) se fait tous les 15 jours. **Pour notre commune, c'est le mardi, semaine impaire : mardis 14 et 28 mars, mardis 11 et 25 avril.**

ⓘ La collecte commence dès 6h du matin. Ne déposez vos sacs et bacs que la veille au soir au plus tôt. Les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique après la collecte.

ⓘ Attention : les cartons bruns (colis, emballage électroménagers, etc...) ne sont pas collectés et doivent être déposés en déchetterie.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mairie :	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	jeudi	9h - 12h	15h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h
	samedi	9h-12h	

Depuis le 1/11/2022, le secrétariat est fermé le mercredi toute la journée. Fermeture le samedi pendant les vacances scolaires.

Médiathèque La Grange :

mardi	16h - 18h
mercredi	16h - 18h
vendredi	16h - 18h
samedi	10h30 - 12h30

Déchetterie Melesse - horaires d'hiver :

lundi	14h - 17h
mardi	9h - 12h
mercredi	9h - 12h
vendredi	9h - 12h
samedi	9h - 12h